

Département de la Dordogne

MAIRIE DE LUNAS
24130



Téléphone 05 53 63 19 72
Télécopie 05 53 22 89 81
mairie.lunas@wanadoo.fr

AGEDI
Dépôt SOUS-PREFECTURE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/05/2024
024-212402465-20240502-2024_031-AR

DEPARTEMENT DE DORDOGNE

COMMUNE DE LUNAS

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N°2024-31

**ARRETE DE CIRCULATION
VC 201 ROUTE D'ALIX**

LE MAIRE DE LUNAS,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-24 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété ;

VU la demande en date du 02 mai 2024 de l'entreprise Laurière et Fils domiciliée à Saint Front de Pradoux, représentée par Mr Grison, en vue d'effectuer la réfection de la voirie sur la route d'Alix ;

CONSIDERANT que pour réaliser l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

AGEDI Dépôt SOUS-PREFECTURE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2024 024-212402465-20240502-2024_031-AR

ARRETE

ARTICLE 1

A partir du Lundi 13 mai 2024 et jusqu'au Vendredi 17 mai 2024 inclus :

- La route d'Alix VC 201 sera fermée à partir du croisement avec la route de l'Ecole VC 203 jusqu'au croisement avec la RD 15.
- La route du Cluzeau VC 205 sera fermée à partir du croisement avec la route d'Alix jusqu'au croisement avec la VC 5 Route de Peypensou.
- La route de la Vierge VC 209 sera fermée à partir du croisement avec la route d'Alix et passera en double sens jusqu'au croisement avec la VC 206 le temps des travaux.

Un itinéraire de contournement sera mis en place :

- A partir du croisement de la VC 201 et VC 203 : en passant par la route de l'Ecole
- A partir du croisement de la VC 205 et VC 5 : en passant par la route de Peypensou

ARTICLE 2

Interdiction de circuler dans les deux sens pour tous les véhicules au droit et abords des travaux sauf riverains et transports scolaires aux horaires suivants 6h35, 7h57, 17h40, 19h05 et le mercredi 12h56 et 13h55.

ARTICLE 3

Les panneaux de signalisation route barrée et déviation seront mis en place et enlevés par l'entreprise Laurière & Fils.

ARTICLE 4

- L'entreprise Laurière et Fils
 - M. le Maire de Lunas
 - M. le Commandant de la Gendarmerie de La Force
- sont chargés de l'exécution du présent arrêté

LUNAS, le 02/05/2024

Le Maire,
Pascale LIABASTE



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BERGERAC compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.